

**MAIRIE
DE
NOYELLES SOUS LENS
62 221**

CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Noyelles-sous-Lens,
Le 12 septembre 2008**

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles sous Lens
à**

**Mesdames et Messieurs les Adjoints
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux**

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Objet : procès verbal de la réunion de conseil municipal du 24 juin 2008.

Rédigé et dactylographié le 25 juin 2008. Corrigé les 27, 30 juin, 2 juillet, 06 et 12 septembre 2008 et transmis le : 12 septembre 2008

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JUIN 2008**

ETAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Hervé JANISZEWSKI (présent jusqu'à 19h00), Annie DELANNOY, Jean-Marc DURAND, Sabine BANACH, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Louis ALEXANDRENNE, Philippe CERF, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Jamilla MOUTAOUAKIL, Marie-Hélène GUEYDON (présente à partir de 18h50), Delphine RUBINO, Jacques BRASSART, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Michel GUILBERT, CALVIN Christelle (présente à partir de 19h40), Conseillers Municipaux.*****

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : MM. Valérie DELVALLEZ (procuration à Monsieur Alain ROGER), Adjointe, Emmanuelle DHONDT (procuration à Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK), CALVIN Christelle (procuration jusqu'à 19h40 à Madame Maryvonne POULAIN), Conseillères Municipales.*****

ETAIT ABSENT : M. Bernard MAURICE, Adjoint.*****

Monsieur Jacques BRASSART est désigné secrétaire de séance. Conseiller municipal du groupe minoritaire, il lui semble anormal que ce rôle lui soit confié en ce début de mandat, il suborde l'artifice et décline ce choix.

Il demande si ce rôle ne lui portera pas préjudice quant aux interventions qu'il veut faire. Il demande à Monsieur Le Maire de bien vouloir respecter l'ordre du tableau. Il informe l'assemblée qu'il souhaite faire des pauses et intervenir.

Monsieur Le Maire informe qu'il n'y a aucun ordre à respecter, mais que Monsieur Jacques BRASSART peut se rassurer, il pourra faire des pauses et intervenir, ses votes seront pris en compte. Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de procéder à un vote à main levée pour la nomination du secrétaire de séance, en l'occurrence Monsieur Jacques BRASSART.

Monsieur Jacques BRASSART a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

1) – Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 mai 2008 :

MADAME MARYVONNE POULAIN APPORTE QUELQUES RECTIFICATIONS :

- Madame Maryvonne POULAIN intervient au nom de son groupe « Noyellois, Avec vous, Unis pour Agir » :

« Notre groupe tient à apporter quelques rectifications à ce compte-rendu. Lorsque nous précisons que nous intervenons au nom du groupe « Noyellois, Unis pour Agir » nous aimerions que cela soit précisé puisque ceux sont des interventions voulues et des décisions prises par les 6 membres de notre groupe. Même si nous ne sommes que 6 représentants de ce groupe, avec 45,63% de voix obtenues notre groupe existe.

1^{ère} rectification :

➤ *elle concerne la commission des affaires sociales, de la solidarité et du 3^{ème} âge, page 10.*

J'ai bien précisé que je parlais au nom de mon groupe, ce n'est pas noté. Lors de ma prise de parole, j'ai dit : « certains donnent une connotation péjorative au mot social » il est écrit « Madame POULAIN concède (...) et que l'adjectif social à une connotation péjorative ».

Vous comprendrez que le sens de la phrase est totalement changé. Ce jour là pour ne pas polémiquer, je n'ai pas cité le nom des « certains » et je ne le ferai pas plus ce jour car notre groupe se tourne vers l'avenir. Il est écrit quelques lignes plus loin : « reprenant les paroles de chacun » suite à l'exemple donné sur l'interprétation, l'omission d'un mot, d'une virgule, évitons ce genre de phrase sauf si enregistrement.

➤ *dans la commission des fêtes du 21 avril 2008, page 17, dossier de la ducasse du 1^{er} mai et de l'annulation de celle-ci pour la raison qu'il n'y avait juste qu'un manège et un stand présents.*

Nous ne nous étalerons pas concernant les propos, nous irons même jusqu'à dire, les sous-entendus de Monsieur Le Maire et Madame Sabine BANACH.

Quand au résultat de votre rencontre avec les forains du 22 avril, nous avons pu constater en juin ...qu'elle ne comportait pas beaucoup plus de manèges.

Merci aussi à Noyelles Actualités de nous avoir appris que la fête de la musique n'avait plus rien à voir avec les informations que Monsieur Le Maire nous donne page 18 de ce procès verbal.

➤ *Page 27 : Je n'ai pu confirmer que depuis 2006 la subvention de l'OMS n'est plus versée puisque j'ai posé moi-même la question. 2005 ou 2006 ? N'ayant pas sous les yeux les documents me confirmant depuis quand l'ancien président de l'OMS, Monsieur Maurice BERNARD, ne l'avait pas demandée.*

Pour terminer Monsieur Le Maire sur le dernier point de ce procès verbal qui concerne ma question sur votre utilisation de l'adjectif possessif « mon » avec équipe municipale et de votre réponse.

Vous nous confirmez que notre groupe est concerné sans exclusion. Le dire en public lors des manifestations, c'est bien.

Nous n'irons pas jusqu'à dire que c'est pour faire bien sur les photos, vous comprenez notre sens de l'humour.

Le dire c'est bien mais le mettre en pratique c'est mieux et à ce jour nous ne sommes pas convaincus de la véracité de ces propos ;

Pour toutes ces raisons ce sera l'abstention pour le vote de ce procès verbal pour le groupe « Noyellois, Avec Vous, Unis pour Agir » et c'est pourquoi aujourd'hui toutes nos interventions lors de ce conseil vous seront données par écrit ainsi aucun mot ou virgule ne seront oubliés et le sens de nos interventions sera respecté.

Monsieur Jacques BRASSART apporte une précision sur la formulation, qui lui semble maladroite, de son intervention en ce qui concerne les travaux effectués derrière le centre social « en souhaitant que sa curiosité ne soit pas punie ».

Monsieur Jacques BRASSART fait remarquer que la nature des travaux engagés derrière le centre social était le seul point qui n'était pas mentionné dans le compte-rendu de la commission des travaux.

Ainsi sous forme de boutade, il a avancé l'idée que c'était peut-être à cause de la curiosité qu'il avait manifesté dans un précédent conseil municipal (09 avril 2008) qui avait été punie.

Monsieur Jacques BRASSART, en réponse à Monsieur Maurice BERNARD, admet avoir dit 'Il faut verbaliser mon beau-fils », mais, tout en précisant qu' « au niveau de la sécurité, il faut une réelle volonté politique ! Ça ne coûte rien ! Ou si peu ! »

Monsieur Le Maire a ensuite interrompu Monsieur Jacques BRASSART qui s'égarait ...en parlant d'information de communication.

Monsieur Le Maire ajoute que, d'ailleurs, Monsieur Jacques BRASSART s'égare souvent !

Monsieur Jacques BRASSART lui répond... notamment en matière d'information et de communication puisqu'il n'existe pas de commission à l'information !

Madame Maryvonne POULAIN intervient à propos de la fête des boclets.

Par ailleurs, concernant la page 18 du procès-verbal, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas eu l'an passé de subvention politique de la ville et que la fête des boclets a bien coûté environ 20 000 € à la commune.

Monsieur Michel GUILBERT remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la société de tir d'un montant de 430,00 € qui représente la prise en charge du solde relatif à l'achat d'une carabine.

Adopté à la majorité.

2) - Adoption des procès verbaux des réunions des bureaux municipaux des 19 mai 2008 et 12 juin 2008,

Synthèse des différents Bureaux Municipaux :

➤ BUREAU MUNICIPAL DU 19 MAI 2008 :

1) Vie scolaire

Madame BLANCHARD fait part des différentes demandes des écoles :

Monsieur le Directeur de l'école Jean Rostand demande la pose d'un interphone à l'entrée de l'école. Après discussion, le Bureau Municipal revient sur sa décision du 30 avril et accorde la demande mais ajoute que la maintenance sera à la charge de l'école et en aucun cas à la charge de la commune.

De même, le Directeur sollicite la commune pour l'achat d'un réfrigérateur.

Madame la directrice de l'école Basly sollicite la commune pour l'achat d'une table à repasser et d'un fer à vapeur.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en ce qui concerne le point relatif à l'installation d'un interphone à l'école Jean Rostand, celui-ci reste pour le moment en suspens. Effectivement un changement de directeur devant avoir lieu, il sera plus judicieux de voir avec lui s'il en a la nécessité.

2) Logements

Monsieur SKOTARCZAK informe le Bureau Municipal qu'une rencontre avec la SOGINORPA de BILLY MONTIGNY aura lieu le 20 Mai 2008 à 14H30. L'objet de cette réunion sera de faire le point sur la situation actuelle du parc de la SOGINORPA à NOYELLES-SOUS-LENS.

Concernant la rencontre du 20 mai 2008 avec la soginorpa, Monsieur Michel GUILBERT interroge Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK sur le bilan de cette réunion.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK informe le Conseil Municipal que cette réunion était destinée à présenter l'équipe de la soginorpa Noyelles-sous-Lens et quelques membres de l'équipe de la soginorpa Billy-Montigny à Monsieur Le Maire.

- Monsieur Michel GUILBERT demande à ce que la commission logement urbanisme soit réunie pour les réunions d'attribution de logements.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK répond que la commission n'a aucun pouvoir de décision sur l'attribution des logements et que celle-ci peut se réunir après les réunions. Une commission devrait avoir lieu au mois de septembre.

3) Vie Associative

- Madame Maryvonne POULAIN interpelle Monsieur Le Maire sur l'annulation du marché aux puces organisé par l'APE dans le cadre des la fête des boclets.

- Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une information quant au fonctionnement des marchés aux puces sera diffusée dans un prochain Noyelles actu. En effet, il ne veut en aucun cas outrepasser ses droits et déroger à la décision de la sous-préfecture.

ASBB Noyelles-sous-Lens :

Lettre de Monsieur le Président de l'Association « Basket Ball », sollicitant la commune pour la mise à disposition du minibus le 22 juin à l'occasion de leur déplacement au domaine de la Kilienne (entre DOULLENS et ARRAS).

Avis défavorable du Bureau Municipal, dans la mesure où ce déplacement n'a pas pour objet des activités sportives, mais une sortie « pêche ».

Monsieur Michel GUILBERT demande pourquoi avoir refusé le minibus à l'ASBB Noyelles-sous-Lens pour leur déplacement au domaine de la kilienne, alors qu'on finance deux bus pour l'USN au parc Astérix ?

Monsieur Le Maire lui répond que le mini bus ne sert que pour les activités sportives, peut-être était-il indisponible ce jour là. De plus, il ajoute que des règles doivent être imposées et qu'il y a lieu de fixer un cadre de mise à disposition du minibus et du personnel communal.

- ***Madame Maryvonne POULAIN regrette que la formulation de la réponse donnée dans le compte-rendu n'ait été plus explicite.***

Elle soulève la question de savoir si les travaux réalisés pour une association auront un coût sur le montant de la subvention (exemple : remplacement des paniers de baskets).

- ***Monsieur Le Maire affirme que la subvention de l'ASBB (et de tout autre association d'ailleurs) ne sera en aucun cas réduite suite aux travaux entrepris. Il indique que ce n'est pas la volonté de l'équipe municipale.***

4) Sécurité

Monsieur BERNARD revient sur les problèmes de sécurité liés aux stationnements gênant sur la commune.

Il propose une maquette d'un document qu'il s'agirait de déposer sur les voitures mal stationnées. Ce document aurait pour objet de faire de la prévention mais également d'indiquer aux propriétaires des véhicules qu'ils sont susceptibles d'être verbalisés et qu'ils mettent en danger la sécurité d'autrui.

Une maquette dont l'objet serait de dénoncer le mauvais stationnement des véhicules a été présentée.

Ce papillon sera remis au personnel communal qui aura une mission de prévention en l'apposant sur tout véhicule mal garé et susceptible de mettre en danger la vie d'autrui.

Monsieur Le Maire fait savoir qu'une campagne de sensibilisation sera menée auprès de l'APE et que la présidente sera contactée.

Si toutefois ce rôle de prévention ne s'avérait pas efficace, nous serons contraints de faire intervenir les forces de l'ordre afin de verbaliser.

5) Travaux

Lettre du Conseil Général nous informant que celui-ci a émis un avis favorable à la remise en état de l'éclairage public le long des pénétrantes départementales au réseau routier A21.

Les travaux pour NOYELLES-SOUS-LENS consistent en l'installation d'environ 20 points lumineux entre l'autoroute A21 et la rue du 8 Mai 1945.

La commune aura la prise en charge des frais inhérents au fonctionnement et à la maintenance des installations.

Investissement prévisionnel à la charge du Conseil Général : 190 000 €T.T.C.

Le fonctionnement à la charge de la ville de NOYELLES-SOUS-LENS : environ 8 000 €par an T.T.C.

De plus, la commune sollicitera le conseil général pour envisager entre l'échangeur et le rond point de l'Europe, la réalisation d'un traitement paysager de qualité.

6) Demandes de subventions

Lettre de Melle GLOWACKI Melissa, membre de l'Association « Un pas vers l'Afrique », sollicitant la commune pour une aide matérielle ou financière permettant de financer un stage de santé publique au Cameroun. Le Bureau Municipal, sensible au projet présenté par sa citoyenne, propose de verser une aide de 160 €qui correspond approximativement au prix du passeport plus visa.

En contrepartie, la municipalité lui demandera à son retour d'exposer son expérience auprès de la jeunesse noyelloise

Monsieur le Maire rappelle au Bureau Municipal la demande de l'Association « Horse Club Loisirs », qui sollicite la commune pour l'achat d'un cheval. Le Bureau Municipal donne un accord de principe pour une subvention de 4 000 € subvention liée par une convention qui rappellera les devoirs de l'Association vis-à-vis de la commune.

7) Location de la ferme mametz

Suite aux différentes nuisances causées au voisinage de cette salle, M. le Maire propose d'instaurer une caution « anti-nuisance sonore » de 500 €

Cette caution sera encaissée en cas de nuisances sonores, d'incivilités à l'encontre du voisinage et de dégradations de propriétés privées jouxtant cette salle municipale. Toutes ces perturbations seront constatées par un agent municipal et un élu du Conseil Municipal.

- ***Madame Maryvonne POULAIN informe le Conseil Municipal que : « Le Groupe « Noyellois, Avec vous, Unis pour Agir » vote contre le point concernant la décision défavorable du prêt du mini bus à l'association « basket ball » prétextant une sortie détente et non sportive car pourquoi refuser à cette association ce que vous accordez à d'autres associations.***
- ***Monsieur Le Maire indique qu'un travail de fond au niveau de la commission sera fait dès le mois de septembre pour les subventions. Un cadre doit être défini et il devra être respecté.***

Monsieur Jean-Marc DURAND étudiera la question.

Adopté à la majorité.

➤ **BUREAU MUNICIPAL DU 12 JUIN 2008 :**

- SOCIETE DE TIR :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de la société de tir Noyelloise remerciant la municipalité pour l'octroi de la subvention de 1 000 euros relative à l'achat de la carabine.

Il informe également le Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de cette société sollicitant la prise en charge du solde de 430 € relatif à l'achat de cette carabine.

- DEMANDE DE SUBVENTIONS :

➤ Horse's Loisir Club : Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que la commune versera une subvention de 3 165 € pour l'achat du cheval boulonnais. Une convention sera établie afin de déterminer les contreparties qui seront demandées à l'association.

- *Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Bureau Municipal a émis un accord de principe, et reste en attente de la convention qui stipulera en outre que les enfants des centres de loisirs pourront accéder gratuitement à cette activité durant les centres de loisirs.*

- *Monsieur Jacques BRASSART demande à ce que la convention soit établie avant le versement de la subvention.*

- *Monsieur Le Maire ne peut accéder à cette demande un accord de principe ayant été donné et l'opportunité de l'achat d'un cheval s'étant présentée à l'association.*

- *Monsieur Jacques BRASSART indique qu'il n'est pas contre l'achat du cheval mais contre le principe. Il cite « on met la charrue avant les bœufs ».*

- *Monsieur Le Maire réaffirme que la décision a été prise afin de favoriser les enfants du CLSH.*

- *Madame Maryvonne POULAIN demande à ce qu'il soit stipulé dans la convention de la mise à disposition gratuite de la calèche en plus du cheval.*

- DEVIS DE L'ENTREPRISE ETDE :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un devis de l'entreprise ETDE pour la fourniture et la pose d'un support bois pour un montant de 1 172,08 €

- *Madame Maryvonne POULAIN demande à Monsieur Le Maire des explications.*

- *Monsieur Le Maire indique qu'un poteau a été déplacé cité de Normandie.*

- DIAGNOSTIC DES ACCESSIBILITES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC :

Monsieur Le Maire rappelle au Bureau Municipal que les collectivités territoriales sont tenues d'établir des diagnostics d'accessibilités aux établissements recevant du public (ERP) avant 2011 et que les travaux de conformités devront être effectués pour 2015.

Une procédure adaptée a été lancée afin de désigner un bureau de contrôle chargé de l'établissement de ce diagnostic.

Les résultats sont les suivants :

2 bureaux ont transmis une offre :

- PREVENTEC : 23 680,80 €T.T.C.
- BUREAU VERITAS : 36 717,20 €T.T.C.

Après analyse des offres : la société PREVENTEC a obtenu 91,42 points,
la société BUREAU VERITAS a obtenu 78,69 points.

La société PREVENTEC sera retenue.

- TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RENOVATION D'INSTALLATION ELECTRIQUE :

Une procédure adaptée a été lancée pour les travaux d'éclairage public et de rénovation d'installation électrique.

Deux entreprises ont transmises une offre :

- SATELEC : 42 460,86 €T.T.C.
- CEGELEC : 33 336,68 €T.T.C.

Après analyse des offres : la société SATELEC a obtenu 82,86 points,
la société CEGELEC a obtenu 100 points.

La société CEGELEC sera retenue.

- Madame Annie DELANNOY informe le Bureau Municipal qu'elle a été saisie par Monsieur CARON, paysagiste habitant sur la commune, qui nous sollicite afin de savoir s'il existe des locaux permettant d'entreposer sa remorque professionnelle.
Le Bureau Municipal propose de louer à 30€/mois le 38 rue de la République.
- Madame Sandra BLANCHARD demande au Bureau Municipal de fixer le montant de la participation familiale au séjour d'été qui aura lieu du 12 au 27 août 2008 à Champagnac en Haute-Loire.
Le Bureau Municipal décide de fixer le montant de la participation familiale à 300 €
- Madame Sandra BLANCHARD propose de mettre en place un accueil du soir pour les enfants des écoles primaires. En effet, dès le mois de septembre 2008, l'éducation nationale mettra en place un dispositif d'accompagnement scolaire à destination exclusive des élèves en difficulté. C'est pourquoi, la mise en place d'un accueil du soir est proposée.
Avis favorable sur le principe, il s'agira dans un prochain bureau d'établir les modalités tarifaires les plus adaptées.
- Madame Valérie DELVALLEZ revient sur le projet de vacances pour les séniors et informe le Bureau Municipal qu'elle sollicitera la ville de Loison-sous-Lens pour monter cette action en intercommunalité si le nombre de participants noyellois était insuffisant.
- Madame Valérie DELVALLEZ présente au Bureau Municipal la maquette du livre de recettes réalisé par les participants de l'atelier cuisine du centre social.
- M. Jean Marc Durand rappelle au Bureau Municipal que la réception des bénévoles et des sportifs aura lieu le vendredi 13 juin 2008.

- Monsieur Jean-Marc DURAND informe le Bureau Municipal qu'il a été saisi par Monsieur PILKOWSKI, Président de l'association Amitié Franco Polonaise, afin d'obtenir une salle pour réunir les membres de son association une fois par semaine.

Le Bureau Municipal propose de le rencontrer et de mettre à disposition une salle au centre social.

- *Madame Maryvonne POULAIN intervient en demandant si c'est un rajout ou un changement de salle.*
- *Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit de réunion de bureau regroupant un petit comité.*
- *Monsieur Jean-Marc DURAND précise qu'un créneau au centre social le vendredi de 15h00 à 17h00 leur a été proposé. Il reste dans l'attente de leur réponse.*

Adopté à l'unanimité.

3) – Adoption des commissions :

➤ COMMISSION DU JUMELAGE DU 26 MAI 2008 :

Premier Point Historique du Jumelage

En 1983, sur l'initiative du Maire Fernand Cuvelier, et de son adjoint Bruno Belka, et avec l'aide du Consul de Pologne de Lille, les premiers contacts sont pris avec la ville de Szczecinek, au Nord de la Pologne. C'était une volonté de ce consul car aucune ville du Nord-Pas de Calais n'était en rapport avec le Nord de la Pologne.

Le 4 Avril 1984 les accords de Jumelage étaient signés à Szczecinek.

De 1984 à 1987, les rencontres et les échanges étaient sporadiques, et l'implication restait concentrée sur des démarches individuelles et bénévoles.

En 1987, deux groupes de travail Franco- Polonais ont formalisé des rencontres plus spécifiques, culturelles et sportives.

Cela a débouché par la venue en 1988 et 1989, d'un groupe de jeunes danseurs de l'école agricole de Szczecinek à Noyelles. Ces jeunes étant accueillis dans des familles noyelloises.

Durant la période de 89-95, quelques centres de loisirs ont eu lieu en France et en Pologne, avec un brassage des enfants des 2 pays.

Mais la venue des jeunes polonais étaient difficile du fait de l'état de guerre. Néanmoins se sont rendus en Pologne, les tennismens, l'avenir musical, le foot,...

Et nous avons entretenu des échanges matériel et sanitaire avec Szczecinek.

Dans les points marquants pour la suite, en 2001 Le Lycée Béhal de Lens signé un protocole d'accord avec un lycée de Szczecinek, et Noyelles était un partenaire privilégié qui assurait l'accueil des polonais.

Le 1 Mai 2004 la Pologne rentrait dans l'union européenne, les échanges de jeunes étaient facilités. 2005-2006 en juillet les français allaient en Pologne, les polonais venaient en France.

2007-2008 des problèmes financiers ont bloqués nos espoirs.

Deuxième point Visite de la délégation de Noyelles en Pologne du 7 au 12 Mai

Je me suis rendu à Szczecinek accompagné de Jamilla Moutouakil et de Louis Alexandrenne. Ils ont pu découvrir la ville et une petite partie de la région.

L'objectif de la visite était de revoir avec l'équipe nouvellement élu chez eux comme chez les perspectives d'avenir pour 2009 et plus.

Un exposé de la situation de la ville nous a été fait sur l'aspect sportif.

Les structures d'accueil, nous seront transmises en temps et en heure.

La base sportive et récréative de Szczecinek

Sur la commune de Szczecinek, il existe un certain nombre d'associations sous la tutelle d'un groupement OSIR. Association indépendante dans ses décisions, mais dépendant financièrement de la Commune de Szczecinek. Un peu style « OMS »

Dans le détail :

-MKKS « DARZBOR »

Club de football, avec comme catégorie, les seniors 1 et 2, les juniors 1 et 2, jusqu'aux pupilles.

Club de Basket, garçons et filles.

Club de gymnastique acrobatique.

Club de kayak.

-LKS « WIELIM »

Club de football, toutes catégories.

-UKS « SIODEMKA » école numéro 7

Club d'escrime, toutes catégories

Club de football, réservé aux jeunes.

Club d'athlétisme, pour les primaires.

-UKS école primaire numéro 4

Club de football, pour les élèves

-UKS « SIOBIESKI »

Club d'athlétisme

Club de Handball

-UKS « JEDYNKA » école numéro 1

Club d'athlétisme

-STS « POMERANIA »

Club d'athlétisme

-CLUB DE SPORT DE COMBAT

Section Tajkwendo

Section, de Karaté

Section de Ju-jitsu

-Association des Amateurs de Tennis
Club de tennis public

-ZMKS « ORLE »
Club de Voile

-SZCZECINEK CONFRERIE DE TIR
-Club de tir tout age

-CLUB « IMPULS »
Société de Tir

NON AFFILIE, mais dépendant de OSIR
Club de tennis de Table
Club d'échec
Club de Badminton
Club de Cyclotouriste.

Le Directeur est Eugène SZYBISTY, il s'occupe de la gestion de ce Groupement OSIR.
En Terme d'équipement il est le responsable de Deux Villes SZCZECINEK et BORNE SULINOWO, à
20 Km

Je l'ai rencontré, c'est lui maintenant qui prend toutes les décisions pour ces activités.

J'ai rencontré le Président de STS POMERANIA, André Juniewicz, lui étant partant pour cette année
mais financièrement le budget remis à OSIR par la Mairie est bloqué pour 2008.

Tous les clubs sportifs fonctionnent durant les vacances !!! Et peuvent nous accueillir.

Au niveau des structures sportives, SZCZECINEK Dispose de 2 Stades, De 2 complexes sportifs, d'une
salle de gymnastique, un terrain de foot avec tribune, un terrain extérieur HAND VOLLEY BASKETT, de
nombreux cours de tennis, et d'une piscine du type « Liévin ».

OSIR s'occupe des programmes d'accueil et de leurs organisations, des transports en Pologne, des
correspondances de tout type.

Les lieux d'hébergement me seront fournis dès que leur planning est prêt, on aura le choix pour 2009.

Point trois

Echange de personnes du 3ème âge

Dans le cadre des accords passés en 2007, qui stipule que nous avons deux priorités au niveau des tranches
d'age, les 16-25 et les plus de 60 ans.

La visite d'un groupe de 6-8 personnes du troisième age qui apprennent le polonais à SZCZECINEK,
pourrait se faire fin juin début juillet, seule la mise à disposition du 43 rue de Carvin est demandée, ensuite il
serait autonome. Un accompagnateur qui parle français vient avec eux, Christophe Kowalczyk.

Point quatre Anniversaire de jumelage

En 2009, nous aurons 25 ans de jumelage. La commune va formuler une demande de subvention européenne. Le modèle de cette demande sera transmis en Pologne pour qu'il fasse la même démarche. On ne peut pas présager de son aboutissement. Néanmoins même si nous ne sommes pas subventionner, les rencontres seront réduites mais existeront.

Par la même occasion nous fêteront les 5 ans avec Roundstone.

Point cinq Roundstone

Cette année les jeunes irlandais devaient venir en France début Avril, mais ils se sont désistés en Mars car la saison commençait très tôt cette année, et comme tous les jeunes travaillent pendant leurs congés dans la restauration ou les B&B, ils ne voulaient pas perdre leurs salaires. Mais ils sont d'accord pour 2009.

Point Six Les échanges pour 2009

Pologne : Monsieur Le Maire Georges Hardie Douglas de Szczecinek, souhaite venir à Noyelles courant juin 2008, afin de signer un protocole d'accord pour des échanges sportifs. Il serait accompagné du Directeur de l'OSIR, voir aussi le Président du Conseil Municipal.

Il serait nécessaire que la commission des sports contacte les associations noyelloises ayant les mêmes activités qu'en Pologne avant la venue du Maire.

Centre de Loisirs d'été : Il semble que deux solutions se présentent :

A/ on pérennise la démarche des années précédentes, Départ des français pour la Pologne, et on emmène les polonais en France. A la fin du séjour on ramène les polonais en Pologne et on récupère les Français. Dans ce cas Français se croisent uniquement.

B/ nous partons en Pologne, le séjour se fait en commun avec les polonais à Szczecinek. Nous rentrons en France avec un groupe de polonais, qui s'intègrent avec nos jeunes, et la ville de Szczecinek vient les rechercher à Noyelles en fin de séjour.

La commission réagit sur la solution 2 :

La durée totale pour laquelle les jeunes sont impliqués semble longue ;

Par contre le coût du transport est inférieur.

Une réflexion plus approfondie est demandée.

- Madame Maryvonne POULAIN tient à préciser que les sorties et les entrées doivent être signalées. Elle déplore l'absence soudaine de Monsieur Hervé JANISZEWSKI, Adjoint au jumelage et demande la parole.

« Comme nous vous l'avons écrit il est dommage de recevoir une invitation pour une commission deux jours avant la réunion, nous n'avons qu'un représentant et il est difficile en cas d'impossibilité de se faire remplacer en si peu de temps chacun ayant un emploi du temps chargé.

Si le premier point est clair et utile pour l'historique.

Certains points nous laissent perplexes.

Nous ne trouvons aucune information.

L'intervention de Madame CALVIN n'est pas prise en considération.

Page 7 du conseil du 14 mai dernier, Monsieur BRASSART demandait de revoir les implications du jumelage tant au niveau culturel, associatif et sportif.

Monsieur Le Maire, en réponse, vous indiquiez que la commission se réunirait, c'est fait et que vous étiez pour une approche transversale des projets. Nous ne retrouvons rien à ce propos dans ce compte-rendu.

Nous sommes heureux d'apprendre par un journal local, si l'information est bonne, que la commune apportera un soutien logistique important à l'association « Les Galibots » pour le raid Noyelles-Roundstone, nous espérons en savoir plus.

Pour toutes ces raisons, le groupe « Noyelles, Avec vous, Unis pour Agir » vote contre cette commission.

- Monsieur Jacques BRASSART intervient pour dire que le compte-rendu de la commission jumelage pourrait-être relu et corrigé.

A le lire, on passe un bon moment, il provoque l'hilarité...mais est-ce là le but ?

Monsieur Jacques BRASSART fait remarquer qu'on ne sait pas combien a couté cette visite en Pologne pour trois personnes, mais étant donné les renseignements rapportés c'est de toute façon trop cher !

- Monsieur Le Maire informe que Monsieur Hervé JANISZEWSKI, Adjoint au jumelage, sera averti des propos énoncés. Il demandera à ce que la commission soit beaucoup plus approfondie.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que rien n'est décidé sur le soutien logistique aux galibots pour le raid Noyelles-sous-Lens/Roundstone.

Adopté à la majorité.

➤ **COMMISSION DE VIE ET ENVIRONNEMENT DU 29 MAI 2008 :**

La protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie sont au centre des préoccupations. La commission s'est concertée sur les problèmes liés à :

- la pollution visuelle,
- l'incivisme,
- l'adaptation et l'utilisation du matériel urbain.

Madame Annie DELANNOY informe la commission de sa démarche auprès de l'équipe de voirie afin de recueillir leur témoignage sur leur travail au quotidien. Les ayant rencontrés aux boclets, constatation faite que le vidage des poubelles fixes, fait à la pince, leur demande plus de temps. Proposition faite de les suivre dans leur parcours pour repérer les secteurs qui manquent de poubelles (date pas encore fixée).

Si cela s'avère nécessaire, il serait bon de choisir un matériel clipsable (voir avec Loison).

La commission propose :

- d'organiser une journée de sensibilisation avec la population, les enseignants, les éducateurs, les associations, afin d'apprendre les bons gestes. STOP au vidage des cendriers d'automobiles sur les trottoirs, aux cannettes, emballages, nourriture, jetés sur le sol après consommation.

Demander aux Noyellois de participer à l'entretien de leur environnement proche.

- trottoir déneigé leur rappelant leur responsabilité,
- le balayage, désherbage, qui procure pour eux et le voisinage un cadre agréable,

- faire paraître, dans Noyelles actualité, plus souvent les photos des pollutions en mentionnant leur coût à la collectivité,
- demander aux vendeurs des marchés aux puces de ne pas marquer le sol avec de la peinture indélébile (si nécessaire fournir le matériel adéquat).

La commission évoque la nécessité de passer au mode paillage plus systématiquement :

- limiter la repousse des mauvaises herbes,
- éviter l'utilisation des produits phytosanitaires,
- limiter l'arrosage,
- limiter l'utilisation d'engrais,
- libérer les jardiniers pour d'autres tâches.

Le broyage fournit un paillage à moindre coût et apporte le substrat idéal puisqu'il provient de la plante elle-même.

Les contraintes sont minimales puisqu'il s'agit de disposer d'un broyeur en bon état et du matériel nécessaire à ensacher le broya quand il n'est pas possible de broyer sur place.

Les désherbants spécifiques seront interdits en 2009.

Après avoir communiqué avec les jardiniers Noyellois, il semble pertinent de déplacer la distribution de compost en octobre. L'automne étant plus approprié à l'utilisation du compost.

La date du jeudi 23 octobre 2008 a été retenue.

Le concours de Noyelles en fleurs est lancé. Cinq catégories sont maintenues.

Le passage du jury se fera :

- soit le 19 juin 2008,
- soit le 11 septembre 2008.

Le 20 mai 2008, les élus ont accompagné SOGINORPA dans un « tour de ville » afin de repérer les dysfonctionnements.

- Madame Maryvonne POULAIN intervient au nom de son groupe « Noyellois, Avec vous, Unis pour Agir » en annonçant que celui-ci votera pour cette commission et ne fera pas d'objection. En effet, celui-ci est conscient que Madame Annie DELANNOY est une nouvelle adjointe et qu'il faut du temps pour s'adapter.

- Madame Annie DELANNOY remercie Madame Maryvonne POULAIN pour son indulgence et informe l'assemblée que c'est un travail de longue haleine qui va être entrepris.

- Monsieur Jacques BRASSART demande à qui il faut s'adresser : Madame Annie DELANNOY ou Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK, pour signaler qu'une parcelle située à l'angle des rues Sotteville et Octeville est entièrement clôturée et couverte d'herbes de plus de un mètre de haut !

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK fait savoir que, très prochainement, une ouverture sera aménagée avec pose d'un portillon.

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK souligne également que le terrain appartient à la personne occupant le logement qui le jouxte et qu'il revient donc d'en assurer l'entretien.

- Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite à une erreur technique de la soginorpa (oubli d'un passage dans la clôture) l'entretien de ce terrain ne peut être effectué. Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises. Lors d'une réunion qui s'est déroulée le 20 mai 2008, la soginorpa nous a certifié que cela allait être réalisé prochainement.

- Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle relance sera effectuée auprès de la soginorpa afin qu'une entrée soit créée.

Adopté à l'unanimité.

➤ **COMMISSION SPORT ET ASSOCIATIONS DU 02 JUIN 2008 :**

La commission commença à 18h15, Monsieur DURAND prit la parole pour informer les membres que l'ordre du jour serait réduit à « Etablissement du calendrier des salles sportives », pour plusieurs raisons, non seulement le travail sur les planning des salles est important, et en plus nous n'avons pas tous les éléments pour la réception des bénévoles et des sportifs de l'année.

L'annexe n°1 est le document recensant toutes les demandes des associations utilisant les structures sportives de la commune.

L'annexe n°2 est le travail réalisé par les membres de la commission, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité et pour répondre au mieux aux besoins des associations noyelloises.

La commission termina à 20h30, aucune question diverse ne fut posée.

Madame Maryvonne POULAIN sollicite une précision en ce qui concerne les annexes.

Adopté à l'unanimité.

➤ **COMMISSION CULTURE DU 10 JUIN 2008 :**

LA MEDIATHEQUE, les temps forts de l'été 2008

- Les lectures de plein air
Elles auront lieu du 9 juillet au 13 août 2008
 - de 14h00 à 15h30 rue Ampère
 - de 16h00 à 17h00 aire de jeux de la rue d'Harnes
- L'accueil des CLSH
Les centres de loisirs maternels et primaires seront reçus à la médiathèque pour des animations en Juillet et Août.
- Fermeture annuelle
La médiathèque sera fermée pour cause de gros travaux du 8 au 12 juillet 2008. Il est à noter que cette période de fermeture est plus courte que les années précédentes.

– LA MEDIATHEQUE, les temps forts de la rentrée

<i>Dates</i>	<i>Contenus</i>	<i>Coût</i>
<i>Du 18 au 30 novembre 2008</i>	<i>Exposition concert d'instruments du monde encadrée et animée par Serge Bulot Public concerné : Scolaires (de la maternelle au collègue), centres de loisirs, CAJ, école de musique, MAPAD, ludothèque... Un concert tout public est programmé. Partenariat Médiathèque / Centre Culturel</i>	<i>7130 € + défraiemens. Bénéficie de l'aide à la diffusion à hauteur de 50%</i>
<i>Mercredi 10 décembre 2008</i>	<i>Spectacle jeune public proposé dans le cadre de « Bébé bouquine » : « Noël au coeur de l'hiver » de Laëtitia Bloud</i>	<i>446 € TTC + hébergement au 43 rue de Carvin</i>
<i>Janvier 2009</i>	<i>Partenariat Médiathèque / Centre culturel pour un projet autour de la découverte de MADAGASCAR</i>	<i>Budget centre culturel</i>
<i>Du 11 au 15 mars 2009</i>	<i>14ème salon du livre jeunesse de Douai. Possibilité d'accueillir des auteurs illustrateurs pour des rencontres avec les classes</i>	<i>Maximum 700 € + restauration (300 € = 4 interventions)</i>
<i>Du 10 au 21 mars 2009</i>	<i>Expositions et animations autour de l'auteur-illustrateur Anthony Browne : - une exposition prêtée gracieusement par la Médiathèque départementale du Pas de Calais. - Un tour de conte autour d'Anthony Browne par la compagnie Filages</i>	<i>Spectacle = 760 € + restauration</i>

III) PROGRAMMATION DES SPECTACLES AU CENTRE CULTUREL

*En préambule, Madame Banach rappelle l'importance d'effectuer une programmation sur une saison (octobre -juin) afin de se positionner en temps que lieu culturel. D'autre part, elle rappelle également aux membres de la commission que le centre culturel doit rester un lieu d'ouverture culturelle, pluridisciplinaire et ouvert à tous. Lors de nos choix, il convient de plaire au plus grand nombre en essayant de faire abstraction de nos goûts personnels.
De plus, la programmation doit tenir compte des contraintes budgétaires.*

Octobre 2008

– Théâtre : L'Armoire te va si bien (ouverture de saison) :

L'ouverture de saison est une soirée au cours de laquelle la nouvelle saison est présentée au public ainsi qu'à la presse (conférence de presse). La soirée se déroule en trois temps :

- * Présentation des spectacles à venir en présence de certains artistes*
- * Spectacle gratuit*
- * Rencontre avec le public et échanges autour d'un moment convivial*
- date prévue: le 3 octobre 2008*
- coût : 1 200 € + défraiements et réception*

Ce point est adopté à l'unanimité

– Chanson française Xavier Lacouture

Xavier Lacouture est un artiste reconnu dans le domaine de la chanson française. Il défend à merveille la langue française. Il est originaire de la région.

- date prévue : le 11 octobre 2007

- coût : 1500 €+ défraiements

Ce point est adopté à l'unanimité

- Shillelagh (résidence)

Il est important de rappeler qu'il semble primordial d'ouvrir le centre culturel à la création artistique.

Shillelagh est le groupe de musique traditionnelle le plus renommé dans la région. Le but de sa présence au centre culturel est d'enregistrer son nouvel album en live. Trois bals seront ouverts au public. La ville de Noyelles-sous-Lens est directement associée au projet. Le logo de la ville sera apposé sur le CD et une page de la jaquette lui sera consacrée.

- date prévue : du 27 octobre au 2 novembre 2008 avec Bals les 31 octobre, 1er et 2 novembre 2008

- coût : 2000 €

Ce point est adopté à l'unanimité

Novembre 2007

- un spectacle jeune public : La ratatouille de Tournebidouille

Les habitudes alimentaires présentées aux plus jeunes au travers d'un spectacle de cirque.

- date prévue : le 5 novembre 2008

- coût : 500 €+ déplacement de Lille

Ce point est adopté à l'unanimité

- Concert CALAMUS (orchestre d'anche) direction Michel Novack

- date prévue: le 14 ou 15 novembre 2008

- coût : 3000 €+ défraiements

Ce point est adopté à l'unanimité

- Exposition d'instruments de musique du monde Serge BULOT

Animation réalisée en partenariat avec la médiathèque. Durant le temps de l'exposition, des animations avec accueil de groupes auront lieu chaque jour; Un concert tout public sera donné le dimanche 30 novembre.

- date : du 17 au 30 novembre 2008

- coût : 7130 €+ défraiements

(aide à la diffusion à hauteur de 50 %)

Ce point est adopté à l'unanimité

Décembre 2008

- Arthur One man show

Lors de la présentation de ce projet, Monsieur Brassart questionne les participants à la commission pour savoir s'ils apprécient ARTHUR. Madame Martincic lui répond qu'un artiste ne peut plaire à tout le monde, mais il s'avère que lors de différents échanges avec le public, ARTHUR bénéficiait d'un réel intérêt . Madame Banach ajoute que le public noyellois est en attente de « Tête d'affiche » et qu'il s'agit là d'une véritable opportunité vu le tarif proposé (rodage de tournée avant Paris)

- date : le 6 décembre 2008

- coût : 9500 €Ht + VHR

Ce point est adopté à l'unanimité

- un spectacle bébé bouquine : Noël au coeur de l'hiver
- date : 10 décembre 2008
- coût : budget médiathèque

Ce point est adopté à l'unanimité

- un spectacle jeune public scolaire : spectacle de magie
- date : le 12 décembre 2008
- coût : budget vie scolaire

Ce point est adopté à l'unanimité

- Concert de l'Avenir Musical
- date : le 14 décembre 2008

Ce point est adopté à l'unanimité

- Arbre de Noël des écoles Rostand et Basly et de l'Amicale du Personnel Communal
- dates : les 16, 17 et 18 décembre 2008

Ce point est adopté à l'unanimité

Janvier 2009

- Découverte des musiques du monde : MADAGASCAR
Au cours du Week-end, exposition, artisanat, concert et animations scolaires et tout public. Ce projet sera réalisé en partenariat avec la médiathèque. Monsieur Brassart demande si monsieur ZIDZOU a été informé du projet. Nous lui répondons qu'il le sera une fois la manifestation validée en commission et en conseil municipal.
- date prévue : du 23 au 25 janvier 2008
- coût : 5000 €

Ce point est adopté à l'unanimité

Février 2009

- Théâtre LA BOMBE par le Cie du Préau
Il est de coutume de faire venir un boulevard parisien une fois au cours de la saison. C'est un rendez vous attendu du public.
- date prévue : le 1^{er} février 2009
- coût : 6000 €HT + défraiements

Ce point est adopté à l'unanimité

- Mickaël Gregorio Imitateur
La popularité de cet artiste ne cesse de croître depuis quelques temps. Il assure d'ailleurs la 1ère partie du concert de Céline Dion. Des premiers contacts ayant été initiés il y a plus d'un an, nous avons la chance de bénéficier d'un tarif préférentiel. La commission s'est interrogée du fait du coût du spectacle (prestation + location de matériel). Néanmoins, il s'agit là d'une véritable opportunité puisque du fait de sa notoriété croissante, le prix réel du spectacle avoisine les 25000 €.
Une alternative est proposée aux membres de la commission, à savoir un concert de Gospel pour un coût de 7500 € + repas pour 40 personnes. Après débat et vote, le choix s'est porté sur Mickaël Grégorio. L'idée du Gospel est toutefois conservée pour une prochaine saison.
- date prévue : le 14 février 2009
- coût : 6800 €HT + VHR + technique

Ce point est adopté à la majorité

- Festival jeune public : proposition de la société de production FESTIMÔME
 Il s'agit d'un partenariat entre la ville de Noyelles-sous-Lens et la Société FESTIMÔME. La ville met le centre culturel à disposition de la société. Festimôme assure la programmation et la prise en charge des cachets artistiques. Le festival s'étale sur 3 semaines à raison de deux ou trois spectacles par semaine. Festimôme gèrera les entrées mais s'engage à proposer des tarifs préférentiels pour les noyellois.
 - dates prévues : du 16 février au 6 mars 2009
 - coût : prêt de salle + plaquettes info

Ce point est adopté à l'unanimité

Mars 2009

- résidence théâtre et musique Elo et Kordian
 Toujours dans l'optique de laisser la place à la création, le centre culturel recevra la toute jeune compagnie ELO ET KORDIAN pour un spectacle intitulé la Conférence. Le thème est une présentation du compositeur BRAHMS traitée de manière ludique par des musiciens sortis de grands conservatoires. Des rencontres seront proposées aux scolaires.
 - date : du 9 au 15 mars 2009 avec présentation du spectacle les 14 et 15 mars
 - coût : 2000 €

Ce point est adopté à l'unanimité

- Spectacle jeune public : spectacle de conte autour d'ANTHONY BROWNE
 - date prévue: 18 mars 2009
 - coût : budget médiathèque

Ce point est adopté à l'unanimité

- une soirée irlandaise
 - date prévue : 21 mars 2009
 - coût : budget jumelage

Ce point est adopté à l'unanimité

- la boîte à frissons par la compagnie drôles d'idées
 Il s'agit d'un groupe de choristes amateurs. Cette rencontre nous semble être l'occasion d'associer un ou plusieurs groupes locaux. Le centre culturel proposera à l'atelier choral municipal d'assurer la première partie.
 - date prévue: le 29 mars 2009
 - coût : participation aux frais env. 600 €

Ce point est adopté à l'unanimité

Avril 2009

- rencontres régionales
 Cette rencontre existe depuis quelques années. Le but étant de découvrir le travail de compagnies régionales autour de textes contemporains ayant pour fil rouge l'humour. Cette année, nous accueillerons la compagnie de théâtre amateur les Spéculos constituée notamment de plusieurs jeunes noyellois.
 - Monsieur François par la compagnie les Grands Enfants (coût : 1500 € hors aide à la diffusion + défraiements de Lille)
 - Tu leur a dit à tes parents qu'on avait pas le même âge par la compagnie le Bout de la langue (coût : 1580 € + défraiements de Lille)
 - L'union ça crée par la compagnie les Spéculos (coût : 500 €)

- date prévue : du 3 au 17 avril 2009 (*Un spectacle par semaine*)
- coût : 3580 €+ défraiements (hors aide à la diffusion)

Ce point est adopté à l'unanimité

- *un spectacle jeune public : Dors et déjà...*

Ce spectacle, conçu pour les plus petits est un éveil à la musique. La médiathèque propose depuis octobre 2007 tout au long de l'année des ateliers d'éveil musical. Il est donc intéressant de l'intégrer à la programmation.

Monsieur Brassart demande quelle tranche d'âge est concernée par l'éveil musical organisé sur la commune. Après réponse (2 à 4 ans à la médiathèque), il s'étonne que la municipalité ne prenne pas en charge les ateliers d'éveil sur le temps scolaire. Madame Banach répond qu'il est difficile pour la municipalité de supporter le coût d'un intervenant spécialisé et ce pour toutes les écoles. Mademoiselle Vasse précise que suite à une concertation entre services, l'école de musique prend le relais pour les enfants à partir de cinq ans.

- date prévue : le 22 avril 2009

- coût : 1800 €+ défraiements pour 2 représentations

Ce point est adopté à l'unanimité

Mai 2009

- *soirée découverte des musiques du monde : Les Antilles*

Au cours de cette soirée, le public découvrira le charme de la musique traditionnelle antillaise.

- date prévue : 16 mai 2009

- coût : 700 €+ 150€divers (dégustation)

Ce point est adopté à l'unanimité

- *Un bal par la compagnie du Tire Laine.*

Cette compagnie lilloise remet les bals populaires au goût du jour, une façon originale et festive de clôturer la saison.

- date prévue : le 23 mai 2009

- cout : 2637,50 €+ défraiements (hors aide à la diffusion)

Ce point est adopté à l'unanimité

- *Reconduction du Festival Northensound*

Pour la troisième année, le centre culturel s'associe à l'association Music Transfert Protocol pour organiser un festival entièrement dédié au rock.

- date prévue: fin mai début juin 2009

-coût : 6000 €

Ce point est adopté à l'unanimité

La séance se termine à 21h00. La commission se réunira de nouveau en septembre prochain afin de travailler sur une politique tarifaire pour les entrées aux spectacles.

Monsieur Jacques BRASSART intervient pour dire qu'il est étonné que soit signalée dans le compte-rendu de la commission culture la question qu'il a posée concernant ARTHUR.

Pour lui, ce n'est pas là l'essentiel et il pense que son intervention n'a qu'un intérêt anecdotique et qu'il est surpris qu'elle soit rapportée.

D'autant plus surpris que d'autres interventions n'aient pas été relevées et qui lui paraissent pourtant plus pertinentes :

- mise en place d'actions lectures,
- ateliers écriture,
- correspondances scolaires....

Il est revenu sur la transversalité abordée au cours du 1^{er} conseil municipal puis en commission d'enseignement. Il a dit combien il était septique quant aux actions ponctuelles. Il a également parlé de classes de découvertes qui, avec l'accord des enseignants bien sur, pourraient déboucher sur une exposition au niveau de la commune... avec la venue de groupes folkloriques. C'est son dada.... !

Monsieur Jacques BRASSART pense que tous ces sujets ne peuvent être abordés, discutés, en présence des techniciens.

C'est aux élus, dans un premier temps, de fixer le cadre, puis les techniciens interviennent. Lors du conseil municipal du 31 mars 2008, nous avons évoqué le fonctionnement des commissions. En vain !

Pour la première réunion de la commission culture :

- 1) Pas d'ordre du jour (quelles propositions pouvons nous faire ? Quelles questions prévoir ?),*
- 2) Tout est ficelé.*

Monsieur Le Maire répond que la présence des techniciens au niveau des commissions est nécessaire. Qu'il ne veut pas se séparer d'eux !

Monsieur Bernard FINEZ corrobore les propos du maire.

Monsieur Jacques BRASSART intervient de nouveau pour regretter qu'il n'ait pas été compris ! Qu'il n'a jamais nié l'efficacité des techniciens. Mais il appartient d'abord aux élus de définir le cadre dans lequel ils doivent travailler, de définir une véritable politique culturelle.

- Monsieur Le Maire précise à Monsieur Jacques BRASSART qu'il n'a pas l'expérience préconisée de ce genre d'actions et que la présence des techniciens est donc indispensable. Il ne se passera en aucun cas des techniciens. Il précise qu'une présentation culturelle se déroule de septembre à juin et que celle-ci se prépare habituellement en fin et en début d'année. Or, nous n'avons ici que deux mois pour réaliser un projet qui tienne la route.

L'équipe assume pleinement la programmation fixée dans l'urgence. Une concertation avec les habitants et le Conseil Municipal aura lieu à l'avenir.

- Madame Sabine BANACH prend la parole en certifiant que la présence de Mesdames MARTINCIC Bernadette et VASSE Séverine est indispensable et qu'elles ont toutes deux leurs places aux réunions. Elle précise que le travail entrepris nécessite environ 30 à 40 heures en amont et que cela engendre des problèmes budgétaires et matériels. C'est un travail titanesque mais il est indispensable de le réaliser en amont.

Adopté à l'unanimité.

➤ **COMMISSION ENSEIGNEMENT ET JEUNESSE DU 11 JUIN 2008 :**

- Madame Maryvonne POULAIN précise que le nombre de jour pour les centres de loisirs restent identique aux années précédentes. Le changement qui intervient se fait au niveau des mois de juillet et août.

- Madame Sandra BLANCHARD affirme bien que les centres de loisirs passent bien de cinq semaines à six semaines.

- Madame Maryvonne POULAIN indique que le nombre de jour est strictement identique et que par conséquent, le financement reste similaire aux années précédentes.

Adopté à l'unanimité.

4) Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal :

REGLEMENT INTERIEUR :

TROIS MODIFICATIONS ONT ETE APPORTEES AU REGLEMENT INTERIEUR DU PRECEDENT MANDAT :

ARTICLE 12 : TEMPS DE PAROLE ACCRU (de 2 MN, IL PASSE A 5MN),

ARTICLE 22 : COMMISSIONS PERMANENTES,

ARTICLE 27 : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR LES GROUPES POLITIQUES.

5) Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2008/36 : signature d'une convention avec l'association ARTEMUSE représentée par Monsieur Jean-Claude FLECK, Président, et relative à un spectacle intitulé « La roda des contes » avec sonorisation de Caroline CASTELLI, le vendredi 16 mai 2008 à 17h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 947,87 €H.T. soit 1 000,00 €T.T.C.

2008/37 : signature d'une convention avec la société CTR, représentée par Monsieur Anthony KOHLER, et relative à un ordre de mission suivant les conditions générales de recherche d'économies dans le domaine des charges sociales (hors cotisations accidents du travail) et des taxes assises sur les salaires.

Pour chaque recommandation mise en place, les honoraires du consultant sont établis selon le choix du client au taux de rémunération et sur la période de facturation ci-après définie :

- 40% sur les économies perçues pendant la période de facturation de 24 mois suivant la date de mise en place de chaque recommandation.

Les honoraires seront exigibles au terme de chacun des mois de la période de facturation prévue par cet ordre de mission.

2008/38 : signature d'une convention avec la société CTR, représentée par Monsieur Anthony KOHLER, et relative à un ordre de mission suivant les conditions générales de recherche d'économies dans le domaine de la réduction des coûts de taxe foncière.

Pour chaque recommandation mise en place, la facturation du consultant est établie en faisant application du taux de rémunération de 40% sur les économies.

2008/39 : autorisation de la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative aux fournitures scolaires pour l'année 2008/2009.

Ce marché est attribué à la société suivante : Fournitures scolaires et loisirs créatifs :

- société PICHON : montant minimum : 12 000 €H.T. montant maximum : 38 000 €H.T.

2008/40 : signature d'une convention avec NATH'EVENTEMENTS représenté par Madame Nathalie RICOUART et relative à un spectacle qui aura lieu le samedi 06 septembre 2008 de 20h00 à 23h30, place de la Libération à Noyelles-sous-Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 14 700,00 €T.T.C.

2008/41 : signature d'une convention avec l'association CONTRESENS, représentée par Monsieur BEAUVAIS Christian, Président, et relative aux prestations suivantes :

- sculpture sur ballons,
- animation maquillage.

Ces prestations auront lieu le dimanche 1^{er} juin, place de la Libération à Noyelles-sous-Lens, de 16h00 à 18h00.

Le montant de ces prestations s'élève à 1 000 €

2008/42 : signature d'une convention avec EDS SPECTACLES représenté par Monsieur David LANNOY en qualité de gérant, et relative à un spectacle avec LES KING STOMPER qui aura lieu le 1^{er} juin 2008 de 15h30 à 19h00 maximum.

Le montant de la prestation s'élève à 717,40 €T.T.C.

2008/43 : accueil de loisirs maternel, primaire et adolescents fonctionnera du 07 juillet au 25 juillet 2008 inclus (sauf le 14 juillet) ainsi que du 04 août au 22 août 2008 inclus (sauf le 15 août), de 9h00 à 17h00 pour les enfants avec repas et de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 pour les maternels ne prenant pas leur repas.

L'accueil maternel se fera au centre Dolto : 40 enfants ainsi qu'à l'école E.Basly : 50 enfants.

L'accueil primaire – adolescents se fera à l'école primaire Jean Rostand : 250 enfants.

PRIMAIRES ET ADOS				MATERNELS									
	Semaine repas compris	Journée avec repas, lorsque le centre de loisirs ne se déroule pas une semaine complète	Extérieurs Semaine repas compris	Extérieurs Journée avec repas, lorsque le centre de loisirs ne se déroule pas une semaine complète	Semaine repas compris	Journée avec repas, lorsque le centre de loisirs ne se déroule pas une semaine complète	Journée sans repas	Demi-journée sans repas	Extérieurs - Journée sans repas	Extérieurs - Demi-journée sans repas	Extérieurs Semaine repas compris	Extérieurs Journée avec repas, lorsque le centre de loisirs ne se déroule pas une semaine complète	
1 ^{er} enfant	26 €	6 €	40 €	9 €	1 ^{er} enfant	26 €	6 €	4€	2,50 €	8 €	5 €	40 €	9 €
2 ^{ème} enfant	22 €	5 €	40 €	9 €	2 ^{ème} enfant	22 €	5 €	3 €	2,50 €	8 €	5 €	40 €	9 €
3 ^{ème} enfant et +	20 €	4 €	40 €	9 €	3 ^{ème} enfant et +	20 €	4 €	3 €	2,50 €	8 €	5 €	40 €	9 €

Les enfants du personnel communal résidant hors de la commune bénéficieront du tarif Noyellois.

2008/44 : signature d'un contrat avec la société CEGELEC représentée par Monsieur CROXO Éric, Directeur d'agence, et relative aux travaux d'éclairage public et de rénovation d'installation électrique.

Le montant de ces travaux s'élève à 33 366,68 €T.T.C.

2008/45 : signature d'un contrat avec la société PREVENTEC SAS, représentée par Monsieur Pierre BRYGO, Président, et relative au diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public.

Le montant de ce diagnostic s'élève à :

- tranche ferme : 11 003,20 €T.T.C.
- tranche conditionnelle : 12 677,60 €T.T.C.

2008/46 : signature d'un contrat avec la société ARKEA, représentée par Monsieur MANGIONE François, cogérant, et relative à l'analyse du circuit documentaire du service secrétariat et proposition de mise en œuvre d'un cadre de classement.

L'ensemble des travaux sera facturé forfaitairement 6 345,00 €H.T. soit 7 588,62 €T.T.C.

2008/47 : signature d'une convention avec l'association ZAGAYA, représentée par Monsieur BENBAKIR Kamel, Président, et relative à la mise en place et à l'animation d'ateliers de percussions Africaines auprès d'un public jeunes adultes/ adultes.

Le montant de cette prestation s'élève à 385 €

6) Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la sous-préfecture de Lens nous demandant de bien vouloir faire définir et faire apparaître dans la délibération « Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal » prise par le Conseil Municipal le 09 avril 2008, les seuils de fixation des tarifs des différents droits (voirie, stationnement,...) ainsi que les modalités d'exercice des droits de préemption prévus à l'article L213-3 du code de l'urbanisme.

M.le Maire propose de fixer le plafond de fixation des tarifs à 3000 € et à un plafond de 200 000 € pour l'exercice du droit de préemption.

Adopté à l'unanimité.

7) Décision modificative n°1 du bulletin municipal 2008 :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative du bulletin municipal 2008 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : Chapitre 011 : article 6236 : catalogues et imprimés : - 50,00 €

Chapitre 65 : article 658 : charges diverses de gestion courante : + 50,00 €

Adopté à l'unanimité.

8) Décret Urbanisme et habitation : mise en place de la participation voiries-réseaux

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains », le décret du 5 janvier 2007 réformant la Code de l'Urbanisme et deux textes réglementaires publiés le 30 août 2007 au Journal Officiel, plaçant la collectivité en charge de l'urbanisme au centre des décisions en matière d'urbanisme, y compris en matière d'équipement de réseau public de distribution.

Il informe le Conseil Municipal que dans le nouveau cadre réglementaire, dès qu'il y a autorisation d'urbanisme, la collectivité en charge de l'urbanisme a désormais la maîtrise de la gestion de son sol et de la décision du raccordement électrique du demandeur. Elle peut décider d'accompagner financièrement le demandeur dans le cadre de sa politique de maîtrise du flux de population en prenant en charge tout ou partie de la contribution aux coûts d'extension du réseau de distribution. Elle peut aussi décider de répercuter cette charge en totalité au demandeur de raccordement, bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme.

M.le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de mettre en place cette participation voiries-réseaux

Adopté à l'unanimité.

9) Subventions exceptionnelles :

- Ecole primaire Jean-Rostand :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'école primaire Jean Rostand sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un voyage d'une journée à Paris.

Le Bureau Municipal lors de sa dernière réunion a émis un avis favorable quand à l'octroi d'une subvention d'un montant de 520 €réparti comme suit, 25 x 20,80 €

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accorder cette subvention.

De plus, il rappelle le refus de l'inspection académique relatif au projet de classe transplantée à Venise.

Le contrat signé avec le prestataire prévoyait une assurance annulation. A ce titre la coopérative de l'école Jean Rostand a réglé la somme de 1040 €

M.le Maire propose la prise en charge de cette somme par la commune.

- *Monsieur Jacques BRASSART s'interroge sur le fait que l'on puisse déposer un tel projet.*

- Collège Pierre Brossolette : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 2 026,98 €relatif à la coopérative scolaire va être octroyée comme les années précédentes au Collège.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de répartir celle-ci de la manière suivante, comme l'a sollicité Monsieur ZIDZOU, Principal du collège :

- 500 €à l'association sportive du collège,
- 1 526,98 €au foyer socio-éducatif du collège.

- Association Horse's loisir club :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un cheval Boulonnais, celui-ci moyennant la somme de 3 165 €

En effet, l'association a perdu deux chevaux en peu de temps et a engagé énormément d'argent pour les soins de vétérinaires. L'achat d'un cheval Boulonnais est indispensable pour le bon fonctionnement de l'association.

M.le Maire propose d'accorder une subvention à cette association.

Parallèlement une convention sera signée avec cette association pour fixer en contrepartie sa participation aux activités municipales.

Adopté à l'unanimité.

10) Encaissement de sinistres :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'encaisser le sinistre survenu le 09 décembre 2007. En effet, lors du téléthon un chronomètre mis à notre disposition gracieusement a été endommagé suite à un vent violent. Le montant du sinistre s'élève à 2 026,00 €

Adopté à l'unanimité.

11) Produit irrécouvrable : cantine scolaire

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une créance irrécouvrable pour la cantine scolaire durant l'année 2004 et 2006.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de passer celle-ci en non valeur pour un montant de 136,40 €

Adopté à l'unanimité.

12) Questions diverses

Monsieur Jacques BRASSART demande à M le Maire par courrier du 17 juin 2008 de :

- Lire au conseil municipal sa lettre du 03 juin 2008 et d'apporter une réponse à la question posée.
- Donner la position de la municipalité sur le service d'accueil dans le primaire en cas de grève.

- Monsieur Le Maire lit le courrier de Monsieur Jacques BRASSART et y répond, mais précise que ceci ne sera pas sujet à débat.

« Monsieur Le Maire,

Depuis l'ouverture du centre social, j'assiste en tant qu'habitant à toutes les réunions du comité d'habitants et j'ai pu ainsi, très modestement, participer à la construction du projet.

Le 16 mars 2008, j'ai été élu conseiller municipal. Cependant, je souhaite continuer à me présenter au comité d'habitants en qualité d'habitant ce que me refuse Madame Valérie PICHARD, Adjointe chargée de l'action sociale, pour qui je suis essentiellement conseiller municipal.

C'est une situation nouvelle, il faut y réfléchir. Mais ce n'est pas là la question primordiale. La réunion du 16 mai 2008 avait pour objectif la création d'un groupe de réflexion autour de l'instance décisionnelle. Il a été décidé que ce groupe serait composé de 4 ou 5 membres du comité d'habitants et de 4 élus.

Et là, ma candidature en qualité d'habitant est rejetée. Je peux comprendre !

Mais elle l'est également en tant qu' élu !

Au motif qu'un autre élu pourrait aussi être intéressé. Mais oui ! C'est démocratique ! Il faut respecter l'opinion de tous !

Mais alors pourquoi avoir accepté l'entrée que deux conseillères municipales Martine STRAPPE et Maryvonne POULAIN entrent dans ce groupe ?

Faut-il que je feigne de ne pas comprendre ?

Je vous serais reconnaissant, Monsieur Le Maire de bien vouloir me faire connaître votre position quant à ce comportement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mon profond respect

M. BRASSART »

- Monsieur Le Maire lit à l'assemblée le courrier de réponse adressé à Monsieur BRASSART.

« Cher Collègue,

Je l'ai déjà affirmé et je le réitère, l'ensemble du Conseil Municipal, est une équipe au service des Noyellois. Quand il semble y avoir une incompréhension, un quiproquo ou un désaccord, une explication orale permet naturellement de clarifier les choses, choix que vous n'avez pas fait.

Madame PICHARD Valérie s'est excusée pour son absence au comité d'habitants du 30 mai 2008, vous pouviez tenter de la contacter afin d'en discuter entre vous.

Nous sommes tous des habitants, mais aussi des élus.

Le suffrage universel du mois de mars devant lequel nous nous sommes présentés fait que nous souhaitons être des élus, ni grands ni petits, mais humblement des représentants de nos habitants pour lesquels nous travaillons collectivement dans l'intérêt de tous.

En aucun cas, il s'agit de nier votre investissement dans le comité d'habitants depuis deux ans, bien au contraire.

Cependant, à partir de l'instant où vous faites le choix de vous présenter devant les électeurs et que vous avez été élu au Conseil Municipal, je pense sincèrement que c'est bafouer la légitimité que vous a attribué le suffrage universel de se considérer habitant avant élu.

Voilà pourquoi, votre participation au groupe de réflexion autour de l'instance décisionnelle, maintenant de coopération, été « rejetée » en qualité d'habitants, (je ne fais que reprendre vos termes)

D'autre part, vous indiquez qu'elle l'a été également en qualité d' élu.

Pourquoi ?

Je compte appliquer dans les commissions municipales, dans les commissions extra-municipales, et dans tout groupe de travail composé d'élus, une fidèle émanation de la représentativité que le suffrage universel nous a attribuée, ce qui justifie cette répartition de 1 et 3.

Quand Mme Poulain s'est proposée la première, sa candidature a été prise en compte pour intégrer le groupe de réflexion sur l'instance de coopération.

Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous y assistiez de manière alternative avec Maryvonne Poulain, tout comme je ne vois aucun inconvénient à ce que Mme Poulain vous laisse sa place. Là c'est une décision et une discussion interne à votre groupe qui vous appartient et qui ne me concerne pas.

Vous le savez tout autant que moi, le fonctionnement de toute organisation, de tout groupe nécessite des règles, un cadre au sein duquel s'organisent les relations démocratiques.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agrèer, Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

A. ROGER »

- En ce qui concerne le deuxième point à l'ordre du jour relatif à la position de la municipalité sur le service d'accueil dans le primaire en cas de grève, Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de voter une motion lors d'un prochain conseil. En effet, l'Etat ne peut pas s'ingérer dans l'action municipale.

« Le 15 Mai, Le Président de la République a annoncé la préparation d'un projet de loi sur le service minimum d'accueil à l'école devant être présenté à l'assemblée avant l'été. C'est un projet qui suscite beaucoup d'inquiétude de ma part.

L'article 1 précise que toute interruption de l'enseignement pour un motif prévisible déclenche systématiquement l'organisation d'un service d'accueil pour les élèves. Avec cette rédaction très générale, on va bien au-delà de la seule situation créée par un mouvement de grève. Il y a en effet d'autres motifs d'absence plus courants : le congé maladie, maternité, formation... Aujourd'hui, dans ce cas, le principe de continuité du service public impose à l'éducation nationale le remplacement. La rédaction de ce texte remet en cause ce principe où il n'est plus d'enseignement pour les élèves. C'est une régression qui pour moi est inacceptable.

Aucun article n'aborde les questions de responsabilités. Aucun article ne précise non plus les normes d'encadrement qui s'imposent aux communes.

J'attire votre attention sur les crispations et conflits que pourraient entraîner dans notre commune une telle loi, qui conduirait à créer un antagonisme entre personnels territoriaux et enseignants, concernés souvent par le même appel à la grève.

J'estime que cette loi, si elle était votée, serait une loi anticonstitutionnelle puisque l'article 72 stipule que les collectivités s'administrent librement. Il ne doit donc pas y avoir d'ingérence de l'État dans les affaires municipales.

De plus, en tant que syndicaliste de gauche, je suis contre ce principe qui va à l'encontre du droit de grève et, s'il le faut, nous établirons une motion qui sera mise au vote lors du prochain conseil municipal. »

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Mademoiselle Fabienne STASIK actuellement en contrat d'avenir « assistant de directeur d'école à l'école maternelle Emile BASLY » l'informant que l'Etat se désengage dans ce type de contrat.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir signer un courrier adressé à Monsieur Le Préfet et relatif à la diminution de 40 % du montant des subventions.

- Madame Jamilla MOUTAOUAKIL prend la parole en précisant que d'autres courriers du même type vont arriver sous peu en mairie. Effectivement, à l'école Jean Rostand ainsi qu'à l'école Jean- Moulin, deux ou trois postes identiques ont été créés.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON informe le Conseil Municipal qu'au niveau de l'école Jean Rostand cela va entraîner des problèmes pour l'activité informatique.

- Monsieur Le Maire propose de préparer une motion pour le prochain conseil municipal.

- Madame Maryvonne POULAIN demande à Monsieur Le Maire l'autorisation d'intervenir au sujet des nomades installés sur quatre emplacements de la commune : le parc des boclets, La Galance, Rue Guy Mollet, Fosse 9. Elle se demande si un avis d'expulsion a été lancé contre ces personnes.

- Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une demande d'expulsion pour les nomades situés à La Galance et rue Guy Mollet a été engagée. En ce qui concerne le parc des boclets et la Fosse 9, la demande a été mise en attente, une dame étant malade et soignée pour un cancer sur l'hôpital de Lens. Le

médecin la suivant nous a interpellés afin de lui laisser un certain laps de temps pour suivre son traitement médical.

La réunion est clôturée à 19h45.